

COMMUNE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 16 mars 2026, sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23    Présents : 21    Votants : 23    Résultat du vote : 22 Thierry DELBREIL 1 BLANC

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs : Jean-Pierre ANGLAS, Anne BENAICHE, Ronan COCHET—DESCHER, COMBALBERT Anaëlle, Joël COMBALBERT, Eric Conte, Thierry DELBREIL, Brigitte DELCASSE, Françoise LABOUR, Camille, LE BERGER, Fabien LEMAIRE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, M. Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Mme Flavie TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

**Procurations** : M. Yannick DUBOUT a donné procuration Mme Brigitte DELCASSE  
M. Pierrick THOMAS a donné procuration Mme Colette VERDOUX

**Excusés** : - **Absents** : -

**Délibération n° 1 : Installation du Conseil Municipal et Election du Maire**

La séance a été ouverte par le doyen d'âge Gérard ROCHE. Il installe le nouveau conseil municipal et déclare les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions. Ronan COCHET—DESCHER a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

Le plus âgé des membres présents du conseil, a dénombré 22 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Anaëlle COMBALBERT et Colette VERDOUX

Il a été procédé à l'élection du Maire.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombres de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 1
- e. Nombres de suffrages exprimés [b-c-d] : 22
- f. Majorité absolue : 12

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DELBREIL Thierry	22	Vingt deux

Monsieur DELBREIL Thierry a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Ainsi fait et délibéré le 20 mars 2026  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Thierry DELBREIL



Le Secrétaire de Séance

Ronan COCHET—DESCHER

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)